Image not found or type unknown

carte de sejours de 10 ans & natinalite par mariage

Par **hansi**, le **16/03/2013** à **18:54**

je (Francaise) suis mariee avec un Homme de Sri Lanka. nous sommes maries depuis plus de 5 ans. Nous allons deposer le dossier pour la carte de 10 ans et on espere de deposer en meme temps pour la nationalite (acquisition par mariage).
Nous travaillons sur des bateaux de croisiere de facon qu on ne mene pas une vie "normale". Nous n' avons pas de facture EDF, pas de voiture, rien alors nous avons des problemes a fournir les papiers demandes pour prouver une "communaute de vie"
Nous avons un apartement en Sri Lanka mais on nous a dit a la prefecture de ne pas montrer ces papiers car au contraire ca ne prouve pas qu on est ensembles EN FRANCE. Est-ce correct ou est-ce que cela poura nous aider au contraire?
Nous venons en France depuis 2010 pour les demarches et pour nos vacances, mais ne restons jamais longtemps - les contrats sont de duree de 4 a 6 mois environs.
il nous faut fournir 4 papiers prouvant la communaute de vie. Nous en avons 3: assurance de vie famille, RIB, Assurance maladie. Qu est ce qu' on pourra fournir comme 4 eme piece?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés